

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DE LA FCNA DU SAMEDI

14 FEVRIER 2009 A LA CURE A MOTIERS A 16 HEURES

Monsieur Ferdinand ROBERT, Président de la société L'ECHO DE RIAUX de Môtiers, souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés et les remercie de s'être déplacés.

En 2009, L'ECHO DE RIAUX fêtera ses 50 ans. Monsieur ROBERT félicite Madame GALLEY qui a également 50 ans d'activité dans la société.

Monsieur BURKHALTER, Président de la FCNA, souhaite la bienvenue aux membres d'honneur de la FCNA - aux représentant des autres Fédérations cantonales romandes des Accordéonistes - aux Fédérations amies (Tir – Chant – Fanfare) – aux invités.

1. Liste des présences – Scrutateurs – Cartes de vote – Effectif de la FCNA

La société PATRIA, La Chaux-de-Fonds est excusée. La société L'EPERVIER, Cernier est absente.

12 sociétés sont présentes, soit 24 cartes de vote distribuées.

Madame GUINAND et Monsieur PERRINJAQUET officieront en tant que scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2008 à Cernier

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale de la FCNA n'appelle pas de commentaire et est accepté par 22 voix sans opposition.

3. Rapports

a) du Président

Monsieur BURKHALTER présente son rapport :

Le comité cantonal s'est réuni 5 fois durant l'exercice écoulé pour débattre des affaires courantes de la Fédération. La principale préoccupation du Président et du comité cantonal est de trouver une solution pour garder des finances saines.

b) du caissier

Monsieur HALDIMANN, caissier de la FCNA, présente les comptes de l'exercice 2008 qui bouclent par un bénéfice de Fr. 24.15. Ce résultat équilibré n'a été possible que grâce à l'organisation de la soirée Dillon-Lit, qui a rapporté Fr. 500.00, malgré le peu d'engouement des sociétés. La fortune de la FCNA s'élève à **Fr. 6'118.20** au 31 décembre 2008.

Madame BUSSLINGER, Présidente d'AREUSIA de Fleurier, est surprise du coût des dépenses du comité (Fr. 959.25 pour les frais de Présidence – de secrétariat – du comité).

Monsieur BURKHALTER lui répond que les membres du comité et lui-même ne sont pas remboursés de leurs frais de déplacements ou de représentation (aux soirées notamment). En contrepartie, le comité cantonal se réunit une fois par année pour un souper.

c) des vérificateurs des comptes

Les sociétés L'ECHO DE RIAUX de Môtiers et VICTORIA Les Ponts-de-Martel ont procédé à la vérification des comptes de la FCNA. Tous les documents et les renseignements demandés leurs ont été fournis, à satisfaction, par le caissier. Sur la base de leur examen, les vérificateurs de comptes propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au caissier.

4. Discussion et approbation desdits rapports

Aucune remarque n'est formulée. Les rapports sont acceptés par 23 voix sans opposition.

5. Budget 2009

Monsieur HALDIMANN présente le budget 2009 qui prévoit une perte de Fr. 790.00. L'Assemblée ne fait aucune remarque. Ce budget est accepté par 22 voix sans opposition.

6. Acceptation du « Fil rouge » Assemblée générale

Monsieur BURKHALTER souhaite ajouter le point 4 b suivant :

Prévoir des places groupées pour les invités.

L'Assemblée accepte le Fil rouge par 22 voix sans opposition.

7. Résultat du sondage de rapprochement

Monsieur BURKHALTER commente le résultat du sondage. Déception, seule la moitié des sociétés y a répondu. Il en ressort que pour le moment, les sociétés ne sont pas encore prêtes à se rapprocher d'une autre fédération.

La société L'ECHO DES SAPINS de La Brévine n'a pas reçu le sondage à cause d'un problème d'orthographe dans un nom. Il s'agit de Madame BRANDT et pas BRAND.

8. ARMA : rapport des délégués

Monsieur HALDIMANN, membre du comité ARMA, présente son rapport.

La Médaille Romande de l'Accordéon (MRA) aura lieu à Tavannes les 9 et 10 mai 2009. Un dernier délai d'inscription a été fixé à la fin du mois de mars.

En ce qui concerne la Coupe Suisse, à la suite de changements dans leur comité, les fédérations suisses allemandes ne souhaitent plus collaborer avec la Romandie. Pourtant, il y a 6 ans, les règlements romands ont été modifiés pour qu'ils soient compatibles avec les leurs. Les critères de qualification n'étant plus les mêmes, il n'est plus possible pour les musiciens romands d'y participer. Une information sera donnée aux sociétés lors de la prochaine Assemblée générale de l'ARMA.

La Fête fédérale des Accordéonistes aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2009 à Hérisau. Les sociétés, qui participeront au cortège, voudront bien prendre contact avec Monsieur GUIGNARD. Les organisateurs de la Fête fédérale d'Hérisau seront présents lors de la prochaine Assemblée générale de l'ARMA qui se déroulera le dimanche 15 mars 2009 à La Roche dans le Canton de Fribourg

Le Festival des Musiques Populaires aura lieu les 20 et 21 juin 2009 à Moudon. Monsieur FROIDEVAUX, membre du comité ARMA, en parlera dans les divers.

Le prochain Concours romand des sociétés d'accordéonistes (CRSA) se déroulera les 29 et 30 mai 2010 à Morges. En même temps que notre Festival !

En 2009, L'ARMA fête son 75^{ème} anniversaire. 7 émissions radio du « Kiosque à Musique » sont prévues. L'accordéon y sera bien représenté. Monsieur FROIDEVAUX relève que la volonté est que ces émissions soient exclusivement organisées dans le cadre d'anniversaire de société. Il peut bien sûr y avoir un regroupement régional. La Radio Romande reste décisionnaire.

Le 12 septembre 2009, la société L'ECHO DE RIAUX participera à la Fête des Fontaines dans le cadre de son 50^{ème} anniversaire.

9. Nominations statutaires

a) du Président

Monsieur ROBERT, vice-président de la FCNA, remercie notre Président Jean-Pierre BURKHALTER pour tout son travail et propose à l'Assemblée de le réélire par acclamations. Ce qui est fait.

b) des membres comité

Tous les membres du comité cantonal acceptent un nouveau mandat. Il s'agit de :

Mesdames Katia PROBST et Danielle ROBERT. Messieurs Ferdinand ROBERT - Charles-Henri HALDIMANN – Blaise VUILLE – Philippe SEBBAK.

Ils sont réélus en bloc par acclamations.

c) des vérificateurs de comptes

Les sociétés VICTORIA Les Ponts-de-Martel et EDELWEISS La Chaux-de-Fonds officieront comme vérificateurs des comptes. La société AREUSIA Fleurier comme suppléante.

d) des délégués au comité ARMA

Messieurs BURKHALTER et HALDIMANN acceptent un nouveau mandat. Remerciements à eux pour leur engagement.

e) des sociétés déléguées à l'Assemblée générale de l'ARMA à La Roche / FR

Les sociétés suivantes représenteront la FCNA :

L'AMITIE Bevaix – ONDINA Les Verrières – L'ECHO DES SAPINS La Brévine – L'ECHO DE RIAUX Môtiers – LES HELIANTHES La Chaux-de-Fonds – LE CLUB MIXTE La Chaux-de-Fonds – AREUSIA Fleurier – LA RUCHE La Chaux-de-Fonds

Monsieur ETIENNE, représentant de la société LA ROCHE, se réjouit d'accueillir les délégués à la prochaine Assemblée générale de l'ARMA, qui aura lieu le dimanche 15 mars 2009. Les sociétés doivent impérativement s'inscrire jusqu'au 25 février 2009.

10. Festival 2009

Madame PROBST, membre de la société L'AMITIE de Bevaix, rappelle qu'initialement le Festival devait se dérouler le samedi 19 septembre 2009. Cette date a été abandonnée car c'est le week-end du Jeûne Fédéral.

Ensuite, la date du 29 mai 2010 a été choisie. Cela en fonction des disponibilités de La Grande Salle à Bevaix qui est très demandée.

Madame Stéphanie PACCOT, responsable de la Commission des concours à l'ARMA et secrétaire de la société L'AURORE de Morges, relève que les 29 et 30 mai 2010 aura lieu le CRSA. Un gala sera organisé à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de l'ARMA. Madame PACCOT encourage vivement les sociétés à venir à Morges. Elle regrette un peu la collusion de date.

Madame GUILLAUME-GENTIL, Présidente de la société L'AMITIE de Bevaix retire la candidature de sa société pour l'organisation du 2^{ème} Festival.

Monsieur BURKHALTER demande que si une société était intéressée à organiser Le Festival, qu'elle en informe le comité cantonal.

En 2011, une MRA sera organisée. La date sera donnée lors de la prochaine Assemblée générale de l'ARMA.

La société L'AMITIE de Bevaix est prête à l'organiser en 2011. La date sera transmise aux sociétés dès que possible.

11. Propositions

a) du comité

Monsieur BURKHALTER relève que le comité a tenté de différentes manières de renflouer la caisse de la FCNA. Notamment en organisant une vente de pâtisseries. Le résultat a été maigre en fonction du travail fourni et du temps consacré.

Le comité cantonal a organisé un souper publicitaire. Il n'a pas été possible de réunir les 25 couples, nombre nécessaire pour obtenir le montant maximum de l'Entreprise qui vend ces produits.

Malgré le fait que le comité se soit serré la ceinture et qu'il ait limité les dépenses, l'exercice 2008 a bouclé par un tout petit bénéfice de Fr. 24.15. Si aucune manifestation n'est prévue, l'exercice 2009 sera déficitaire (Fr. 790.00 selon le budget présenté).

Le comité propose que chaque membre des sociétés de la Fédération contribue à cet effort, ce qui revient à dire que chaque société paierait sa cotisation en fonction du nombre de ses membres à l'instar d'autres associations ou fédérations du Canton. Par exemples, les Samaritains ou l'Association cantonale des musiques neuchâteloises (ACMN) dont le Président, Monsieur SCHORI est parmi nous.

Nous discuterons du tarif seulement si la proposition est acceptée. Le but n'étant bien entendu pas de s'enrichir mais d'équilibrer les comptes.

Monsieur BILAT de la société AREUSIA Fleurier demande si cette contribution sera rajoutée à la cotisation actuelle (Fr. 60.00 par société). Réponse, non.

Monsieur SCHORI nous informe que les cotisations de l'ACMN s'élève à Fr. 24.00 par musicien. Malgré cela, l'Association a bouclé son exercice par une perte de Fr. 3'500.00. Selon Monsieur SCHORI, une association cantonale doit fonctionner autrement qu'une société locale. Il faut trouver des sponsors pour exister. Pour Monsieur SCHORI, il est logique que les cotisations se fassent par membre.

Selon Monsieur CURRIT de la société VICTORIA Les Ponts-de-Martel, la FCNA pourrait enregistrer quelques démissions si les cotisations étaient changées.

Pour Monsieur FROIDEVAUX, les gens s'interrogent de savoir ce que fait une Fédération ou une Association. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas à l'Association de faire vivre ses membres. Elle est là pour ouvrir les portes de sponsors potentiels.

Monsieur MARLETAZ, Président de la société L'AURORE de Couvet est partisan d'une cotisation par société et ensuite d'une cotisation par membre.

Monsieur BURKHALTER ne trouve pas normal qu'une société de 7 membres paie les mêmes cotisations qu'une société de 25 membres.

La proposition suivante est mise en votation :

Cotisation de Fr. 60.00 par société (comme maintenant) + Fr. 5.00 par adulte. Les juniors, selon les critères de la SUISA, ne paient pas de cotisations. Les sociétés acceptent cette proposition par 20 voix.

La Loterie Romande ne peut être sollicitée que pour une manifestation particulière. Elle ne sponsorisera jamais une Fédération ou une Association à l'année.

Monsieur SCHORI, Président de l'ACMN, pense nécessaire que les plusieurs Associations cantonales, Jura, Fribourg et Neuchâtel par exemple, se regroupent pour organiser des manifestations d'une certaine importance.

Même si cela représente beaucoup de travail, Monsieur SCHORI estime indispensable qu'une Association ait son site internet.

Monsieur SCHORI, Président de l'ACMN, qui doit partir avant la fin de l'Assemblée, nous apporte les salutations et les vœux de son association.

b) des sociétés

Monsieur CURRIT aurait apprécié de recevoir la proposition du comité avant l'Assemblée générale.

12. Assemblée générale 2010

La prochaine Assemblée générale de la FCNA se déroulera le samedi 13 février 2010 aux Verrières. A cette occasion, la société ONDINA fêtera son 75^{ème} anniversaire.

13. Divers

La Fête Fédérale des Accordéonistes se déroulera des 12 au 14 juin 2009 à Hérisau.

L'AMITIE de Bevaix participera au cortège. Le comité cantonal devra récupérer la bannière qui se trouve encore à Cernier.

Les sociétés neuchâteloises suivantes participeront à la Fête Fédérale :

VICTORIA Les Ponts-de-Martel – L'ECHO DE RIAUX Môtiers – PATRIA La Chaux-de-Fonds – LE CLUB MIXTE La Chaux-de-Fonds – LES HELIANTHES La Chaux-de-Fonds – L'AMITIE Bevaix.

Monsieur FROIDEVAUX, Président de l'Association des Accordéonistes du Jura bernois (AAJB), remercie la FCNA pour son invitation.

Il nous donne le résultat du sondage relatif à un éventuel rapprochement avec la FCNA. L'AAJB compte 6 sociétés. Monsieur FROIDEVAUX a reçu 5 réponses : 2 pour – 3 contre. N'ayant pas obtenu de majorité, le sujet est clos. Libre bien sûr aux sociétés, qui le veulent, d'inviter une société d'un autre Canton.

Le délai d'inscription au Festival des Musiques Populaires des 20 et 21 juin 2009 à Moudon, avait été fixé au 15 décembre 2008. A la suite d'un couac du comité d'organisation, quasiment aucun accordéoniste ne s'était inscrit pour cette manifestation car ils ne savaient rien. Un nouveau délai a été fixé.

Des concerts sont prévus toutes les heures.

- le samedi 20 juin 2009 de 13 heures 30 à 20 heures,
- le dimanche de 11 heures à 18 heures

Les prestations dureront 50 minutes pour permettre aux groupes de se préparer et de s'installer.

Monsieur FROIDEVAUX a préparé des bulletins d'inscription. Pour le moment, aucun groupe neuchâtelois ne s'est inscrit.

Des stands permettront de promouvoir les produits du terroir. Chaque groupe recevra une indemnité de Fr. 300.00 et leurs repas offerts en contrepartie de leur prestation. Le comité d'organisation est encore à la recherche de bénévoles pour la mise en place et accompagner les groupe.

Le représentant de l'Association cantonale des Chanteurs a eu du plaisir à assister notre Assemblée. Il a trouvé nos débats nourris et intéressants. Les chanteurs participeront à un week-end musical à Couvet.

Le représentant des sociétés de Tir cantonal apporte les salutations de son association et relève que les sous génèrent toujours des discussions âpres.

Monsieur FAUSER, Président de la société LA RUCHE de La Chaux-de-Fonds constate que les modifications du fichier ont de la peine à suivre.

Monsieur ETIENNE est membre de la société de LA ROCHE qui organisera la prochaine Assemblée générale de l'ARMA le dimanche 15 mars 2009. Il est également membre de la Fédération cantonale Fribourgeoise des Accordéonistes et du comité romand. Monsieur ETIENNE nous apporte les salutations de sa Fédération.

Monsieur ETIENNE fait partie de la Commission des cours au sein de l'ARMA. Il rappelle que des cours de direction sont organisés au Conservatoire à Lausanne. Ces cours durent 3 ans. A la fin de leur formation, les directeurs ou directrices obtiennent un certificat. 15 ou 16 directeurs ont suivi ces cours mais aucun neuchâtelois !

Monsieur ETIENNE encourage vivement les gens à assister à « la journée de la direction » qui sera organisée par l'ARMA. L'ARMA viendra avec sa structure pour la présenter. Le cours de préparation aide à faire le pas.

Madame GAUDIN, vice-présidente de la Fédération cantonale Vaudoise des Accordéonistes, nous apporte les salutations de sa Fédération.

La parole n'étant plus demandée dans les divers, l'Assemblée générale est levée à 18 heures 20.

Pour la FCNA
Le secrétaire des verbaux

Philippe Sebbak